

BAREME HONORAIRES GERANCE 2019 (mis à jour au 14/02/2019)

Contrat de base :

1) Définition de la mission :

- Les honoraires de base sont définis à la signature du mandat et sont calculés par l'application d'un pourcentage sur le montant des encaissements. Ce pourcentage, débattu librement entre les parties, est à la charge exclusive du propriétaire de l'immeuble. Ils s'entendent pour une administration normale de l'immeuble et couvrent :

- * La surveillance de travaux d'entretien et de conservation courante de celui-ci
- * La gestion du gardien ou de l'employé d'immeuble ;
- * Les rapports avec les administrations, les compagnies d'assurances ;
- * La gestion des locataires ;
- * L'établissement des loyers et des opérations courantes de leur perception ;
- * La tenue des comptes.

2) Taux des honoraires sur encaissements :

Ces taux sont donnés à titre indicatif. Le pourcentage est fixé distinctement pour chaque bien appartenant à un même mandat.

Base de calcul ou taux pour des loyers annuels pour un même locataire :

- * Inférieurs à 1200 euros:forfait : 160 euros HT, soit 192 euros TTC
- * Entre 1201et 2300 euros 10 % HT, soit 12 % TTC
- * Entre 2301et 7500 euros 9 % HT, soit 10.80% TTC
- * Entre 7501et 15000 euros 8 % HT, soit 9.60% TTC
- * Entre 7501et 15000 euros 7 % HT, soit 8,40% TTC
- * Plus de 15000 euros 6 % HT, soit 7,20 % TTC

3) Travaux :

Pour les propriétaires qui décident d'engager des travaux importants en vue de l'amélioration ou de la conservation de leurs biens ou par suite de sinistres, notre société leur facturera des honoraires pour le suivi de ces travaux. Cet acte n'entre en effet pas dans le cadre de la gestion courante d'un bien immobilier.

Taux à la charge exclusive du propriétaire, appliqué sur le montant TTC des travaux :

- * Entre 5000 et 30000 euros 5 % HT, soit 6 % TTC
- * Entre 30001 et 75000 euros 4 % HT, soit 4.80 % TTC
- * Entre 75001 et 150000 euros 3 % HT, soit 3,60 % TTC
- * Au delà de 150000 euros à négocier avec le client.

4) Etablissement de déclarations :

- Forfait par déclaration de TVA : 55 euros HT, soit 66 euros TTC
- Aide déclaration revenus fonciers : 43,33 euros HT soit 52 euros TTC

5) Vacations :

- Collaborateurs, l'heure : 90 euros HT, soit 108 euros TTC
- Direction, l'heure : 100 euros HT, soit 120 euros TTC

BAREME HONORAIRES DE LOCATION 2019

Locaux destinés exclusivement à l'habitation :

Honoraires complets forfaitisés à 110 % d'un mois de loyer hors charges pour le bailleur et un mois de loyer hors charges pour le preneur, (plafonnés à 8,00 € TTC + 3,00 € TTC par mètre carré) avec un minimum de :

1) Honoraires comprenant visites des biens avec les candidats locataires, constitution du dossier de location, rédaction du bail :

- Part locataire :

- * Du studio au type 1 : 150,00 € HT, soit 180,00 € TTC (plafonnés par décret à 8,00 € TTC par mètre carré)
- * Du type 2 au type 3 : 220,00 € HT, soit 264,00 € TTC (plafonnés par décret à 8,00 € TTC par mètre carré)
- * Du type 4 au type 5 : 250,00 € HT, soit 300,00 € TTC (plafonnés par décret à 8,00 € TTC par mètre carré)
- * A partir du type 6 : 300,00 € HT, soit 360,00 € TTC (plafonnés par décret à 8,00 € TTC par mètre carré)

- Part propriétaire :

- * Du studio au type 1 : 150,00 € HT, soit 180,00 € TTC
- * Du type 2 au type 3 : 220,00 € HT, soit 264,00 € TTC
- * Du type 4 au type 5 : 250,00 € HT, soit 300,00 € TTC
- * A partir du type 6 : 300,00 € HT, soit 360,00 € TTC

2) Honoraires d'établissement d'état des lieux :

- Part locataire :

- * 2,50 € HT par mètre carré de surface habitable du logement concerné, soit 3,00 € TTC par mètre carré (plafond du décret)

- Part propriétaire :

- * 2,50 € HT par mètre carré de surface habitable du logement concerné, soit 3,00 € TTC par mètre carré.

NOTA : Honoraires minimum pour ces deux prestations cumulées (hors plafonnement réglementaire) : 208,33 HT, soit 250,00 € TTC

3) Honoraires de mise en location, comprenant mise en valeur du bien, visite de pré-état des lieux, publications internet ou vitrines, collecte et mise à jour des diagnostics.... :

A charge unique du propriétaire (forfait, par logement mis en location) :

75,00 € HT, soit 90,00 € TTC

4) Rédaction d'un bail :

Montant forfaitaire : 200,00 euros HT, soit 240,00 euros TTC

Rédaction d'un avenant à bail : forfaitaire 160,00 euros HT, soit 192,00 euros TTC

Location de stationnements : Honoraires forfaitisés à 50,00 € HT, soit 60,00 € TTC pour chaque partie.

BAREME HONORAIRES DE TRANSACTION 2019
--

Locaux destinés exclusivement à l'habitation :

Prix de vente affiché, honoraires compris (à charge vendeur ou acquéreur, selon mandat), entre :

* Entre 0 et 40.000 €	forfait : 3 200,00 €TTC
* Entre 20.001 et 30.000 €	9 % du prix de vente TTC
* Entre 30.001 et 40.000 €	8 % du prix de vente TTC
* Entre 40.001 et 70.000 €	7 % du prix de vente TTC
* Entre 70.001 et 150.000 €	6 % du prix de vente TTC
* Entre 150.000 et 400.000 €	5 % du prix de vente TTC
* Au-delà de 400 001 €	4 % du prix de venteTTC
